

contacts



www.toutsurmoneau.fr
accessible depuis votre smartphone



Service client du lundi au vendredi de 8h
à 19h et le samedi de 8h à 13h

0977 408 408

APPEL NON SURTAXE



urgence 24h/24

0977 401 138

APPEL NON SURTAXE



Suez Eau France - service client
TSA 50001
36400 LA CHATRE



www.toutsurmoneau.fr/acceo

message personnel

Vos règlements de service ont été modifiés et sont disponibles
sur le site www.toutsurmoneau.fr ou sur simple demande au
0977 408 408.

e-facture

Recevez votre facture directement sur votre
compte en ligne en optant pour l'e-facture sur
www.toutsurmoneau.fr

* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière
sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être
demandé lors de vos contacts par téléphone.



M THOMAS THIBAUT
9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

Service de l'eau de votre Commune

Facture de octobre 2022 à mai 2023

15 Mai 2023

	m ³	montant TTC
Votre abonnement		37,95 €
Votre consommation	24 m ³	70,49 €

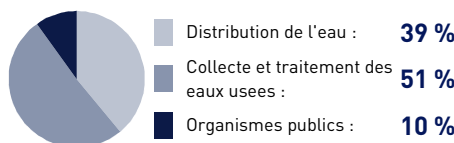
Net à payer

108,44 €

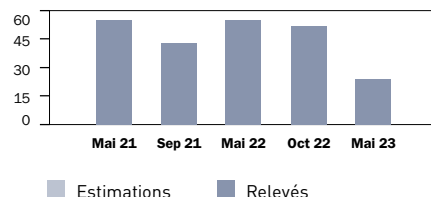
Merci de régler cette facture au plus tard le 30 mai 2023
Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux
appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.
Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime pour 1000 litres, soit 0,00294 € pour 1 litre.

Répartition



Bilan de consommation (m³)



Adresse desservie :
M THOMAS THIBAUT

9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

Prochain relevé :
Octobre 2023
Prochaine facture :
Octobre 2023

La
mensualisation :
le choix de la
tranquillité

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat,
vous autorisez L'Eau de Béziers Méditerranée à envoyer des instructions à votre
banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte
conformément aux instructions de L'Eau de Béziers Méditerranée. Vous
bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions
décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de
remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de
débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le
présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir
auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de
prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à
réception, votre compte pour le montant indiqué.**

M THOMAS THIBAUT
9 IMPASSE LES HAUTS DE
SERIGNAN
34410 SERIGNAN

IBAN : JOIGNEZ UN RIB
ICS : FR69ZZZ822B2F
RUM : TIP191458980010805303831000000000

Montant : 108,44 €

TIPSEPA

L'EAU DE BEZIERES
MEDITERRANEE
TSA 10019
41976 BLOIS CEDEX 9

145834925758

191458145831 25980010805303831000000000997105

10844

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Évaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :
www.toutsurmoneau.fr

N° compteur D21BA041207	Nouvel index Télérelevé le 08/05/2023	131	Ancien index Télérelevé le 11/10/2022	107	Consommation 24 m ³		
N°Facture : 1080530383-1							
Détail de votre facture			Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU					40.12		42.33
ABONNEMENT							
Part Délégataire du 01/04/2023 au 30/09/2023			1	17,55	17,55	5,5	
CONSOMMATION							
Part Délégataire						0,0	
T1 de 0 M3 à 100 M3 du 12/10/2022 au 31/12/2022			9,30 m ³	0,3409	3,17	5,5	
T1 de 0 M3 à 100 M3 du 01/01/2023 au 08/05/2023			14,70 m ³	0,3590	5,28	5,5	
Part Collectivité						0,0	
du 12/10/2022 au 31/12/2022			9,30 m ³	0,5828	5,42	5,5	
du 01/01/2023 au 08/05/2023			14,70 m ³	0,5915	8,70	5,5	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					49.81		54.80
ABONNEMENT							
Part Délégataire du 01/04/2023 au 30/09/2023			1	17,66	17,66	10,0	
CONSOMMATION							
Part Délégataire						0,0	
T1 de 0 M3 à 100 M3 du 12/10/2022 au 31/12/2022			9,30 m ³	0,6063	5,64	10,0	
T1 de 0 M3 à 100 M3 du 01/01/2023 au 08/05/2023			14,70 m ³	0,6418	9,43	10,0	
Part Collectivité						0,0	
du 12/10/2022 au 31/12/2022			9,30 m ³	0,7053	6,56	10,0	
du 01/01/2023 au 08/05/2023			14,70 m ³	0,7158	10,52	10,0	
ORGANISMES PUBLICS					10.56		11.31
AGENCE RHONE MEDITERRANEE CORSE							
Redevance Pollution Domestique du 12/10/2022 au 08/05/2023			24 m ³	0,28	6,72	5,5	
Modernisation des réseaux de collecte du 12/10/2022 au 08/05/2023			24 m ³	0,16	3,84	10,0	
TOTAL HT					100,49		
MONTANT TVA (5.5 %)					2,58		
MONTANT TVA (10.0 %)					5,37		
Total TTC TVA acquittée sur les débits							108,44
Net à payer							108,44 €

Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

ABONNEMENT : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

DISTRIBUTION DE L'EAU : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

AGENCE DE L'EAU : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES : Ce service correspond à la collecte et au transport des eaux usées jusqu'à une station de traitement où elles sont dépolluées avant de retourner dans le milieu naturel.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement et de portabilité. Afin d'exercer vos droits, vous pouvez vous connecter à votre espace client en ligne, ou contacter votre service client depuis le formulaire de contact disponible sur le site internet mentionné en haut à gauche de votre facture. Si le traitement de votre demande ne vous convient pas, vous pouvez dans un second temps écrire par courriel à l'adresse privacy.france@suez.com ou par courrier auprès du Délégué à la Protection des Données de SUEZ, Tour CB21, 16 place de l'Iris, 92040 La Défense en précisant votre numéro de client, nom, prénom et adresse, et en joignant la copie recto verso de votre pièce d'identité.



TREN298F00001080530383000108444N

Comment régler votre facture ?

Par TIP SEPA : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de L'Eau de Beziers Mediterranée dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.

Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.toutsurmoneau.fr ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR6220041000012700650V02013 en indiquant votre référence client (98- 3743636994).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

. Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;

. Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.toutsurmoneau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

Conclusion sanitaire

2021

L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique. Sur le plan physico-chimique, elle est satisfaisante au vu des paramètres analysés.

Origine et protection de la ressource

L'eau est d'origine **souterraine**.
Etat d'avancement de la procédure de protection de la (des) ressource(s) : **Tous les captages ne sont pas autorisés**

Quelques conseils

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Après quelques jours d'absence, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.

La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.

Retrouvez toute les informations sur la qualité de l'eau sur www.occitanie.ars.sante.fr ou auprès de la Délégation Départementale de l'ARS de l'Hérault.

Principaux paramètres mesurés

Détails des résultats

Bactériologie (Limite de qualité : 0 UFC/100mL)

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.
Eau de bonne qualité bactériologique.

Nombre de contrôles : 27
Nombre d'analyse(s) non conforme(s) : 0

Nitrates (Limite de qualité : 50 mg/L)

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques.
Toutes les concentrations en nitrates sont conformes à la norme.

Concentration moyenne : 6,6 mg/L
Concentration maximale : 7,4 mg/L

Pesticides (Limite de qualité : 0.1 µg/L par substance 0.5 µg/L pour la somme des substances)

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou pour désherber. Un minimum de 228 molécules est recherché.
Pas de dépassement de la norme sur la période.

Somme maximale des concentrations en pesticides : <0,01 µg/L

Aluminium (Référence de qualité : 200 µg/L)

Elément naturellement présent et utilisé dans certaines filières de traitements de l'eau.
La concentration moyenne en aluminium est inférieure à la référence de qualité. Eau conforme à la norme.

Concentration moyenne : <10 µg/L
Concentration maximale : <10 µg/L

Dureté (Pas de limite de qualité)

Teneur en calcium et en magnésium exprimée en Degré français (°f).
Eau très dure. Si un traitement réduisant l'entartrage des conduites (adoucisseur...) a été mis en place, conserver un point d'usage non traité pour la boisson et la préparation des aliments.

Concentration moyenne : 30,5 °f
Concentration maximale : 31,7 °f